

## Avis aux Etudiants

**3<sup>eme</sup> année Licence et 2<sup>eme</sup> année Mastère**

La date limite de signature de la lettre d'affectation et de la convention des Stages est le **vendredi 02 Avril 2021**.

Les Stages effectués sans convention ni lettre d'affectation **ne seront pas validés**.

Direction des Stages

